



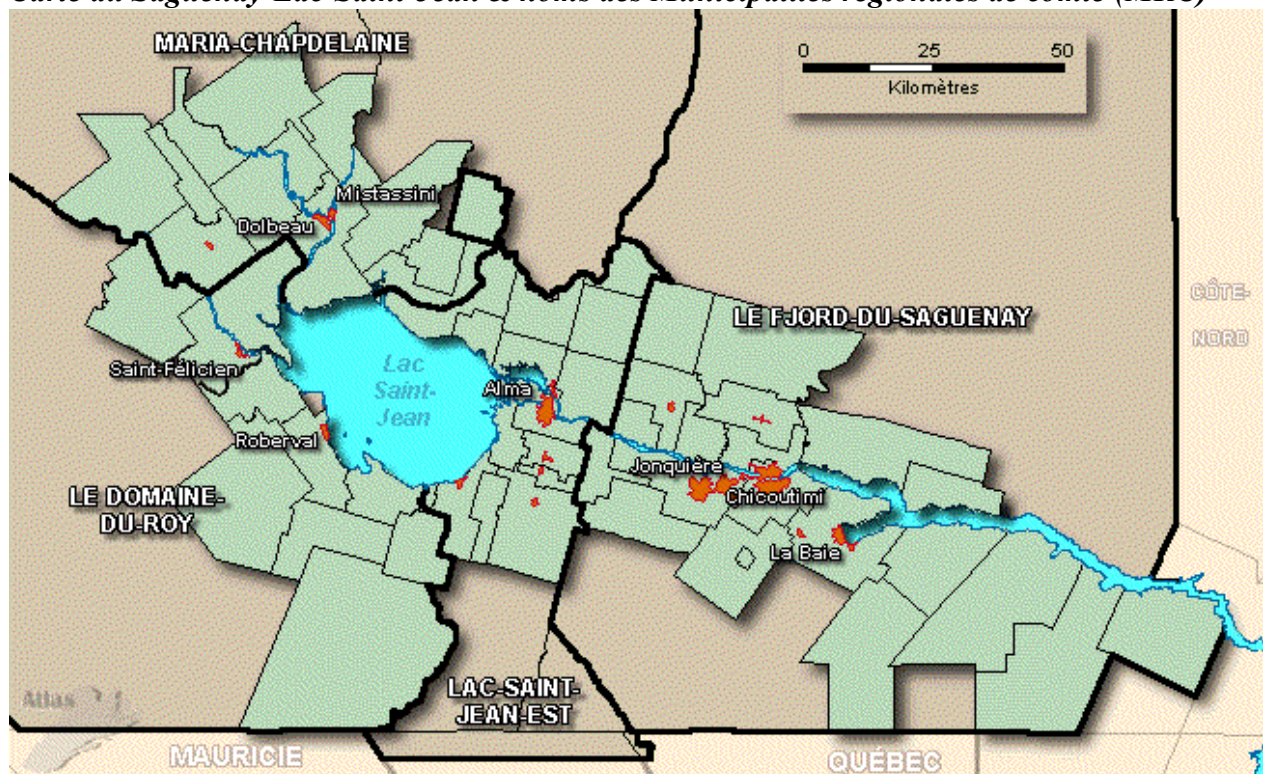
Portrait régional de l'eau

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Région administrative 02

Carte du Saguenay-Lac-Saint-Jean & noms des Municipalités régionales de comté (MRC)



Source : Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/atlasquebec/>
Tiré de l'Atlas du Québec et de ses régions

8 avril 1999

Note au lecteur

Lors de la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau en décembre 1997, le premier ministre, M. Lucien Bouchard annonçait la tenue d'une vaste consultation publique ayant pour but de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui s'intéressent à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Le 16 septembre 1998, le gouvernement décidait de confier cette tâche au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La consultation fut officiellement lancée le 26 janvier 1999 par le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Le mandat du BAPE, d'une durée de 12 mois, précise que les séances publiques devront se tenir dans chacune des régions administratives du Québec et que les recommandations de la Commission devront distinguer les préoccupations régionales de celles concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Le présent document présente un portrait de l'eau pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que ce soit au niveau de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique ou de ses problématiques régionales spécifiques.

Il a été élaboré dans le cadre de la consultation afin de répondre à certaines interrogations des citoyens ou de la Commission. Toutefois, compte tenu des délais très courts dont nous disposons pour son élaboration, il ne respecte pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux, il doit donc être considéré comme un **document de travail**.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Portrait socio-économique de la région.....	3
2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface).....	4
3. Portrait qualitatif de l'eau de surface	7
4. Portrait de l'eau souterraine	9
5. Portrait municipal.....	12
6. Portrait industriel.....	14
7. Portrait agricole.....	18
8. Portrait faunique et récréo-touristique.....	19
9. Initiatives locales.....	23

ANNEXE :

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires.....	26
Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC.....	27
Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC.....	28
Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité.....	29
Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC.....	30
Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96).....	31
Tableau A.7 : Informations administratives sur les organismes de rivières.....	32

1. Portrait socio-économique de la région

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est limitée par la région Nord-du-Québec au nord-ouest, les régions de Québec et de la Mauricie au sud, et la région de la Côte-Nord à l'est. Avec son vaste territoire de 104 018 km², elle se situe au 3^e rang des régions du Québec.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean regroupe 57 municipalités réparties dans 4 municipalités régionales de comté (MRC) et 11 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens, territoires non organisés). En 1997, sa population était de 286 649 personnes, soit 4 % de la population québécoise.

Divisions administratives (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC Le Fjord-du-Saguenay	172 343
MRC Lac-Saint-Jean-Est	52 401
MRC Le Domaine-du-Roy	32 135
MRC Maria-Chapdelaine	28 045

Les municipalités d'Alma, de Chicoutimi, de Jonquière et de La Baie constituent les pôles démographiques de la région, elles regroupent 58 % de la population.

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données
Population totale ¹ (habitants)	286 649 (1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	104 018 (1996)
Nombre de MRC ²	4 (1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	68 (1998)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	427 (1998)
Nombre d'établissements miniers* en fonction ⁴	39 (1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	89,7 (1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	1,8 (1997)
Taux de chômage ² (%)	14,6 (1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	23 637 (1996)
Emploi ² :	
secteur primaire (%)	5,9 (1997)
secteur secondaire (%)	22,1 (1997)
secteur tertiaire (%)	72,0 (1997)

* : Inclut les carrières, sablières et tourbières.

Sources : 1. Répertoire des municipalités du Québec 1998 4. Ministère des Ressources naturelles
2. Bureau de la Statistique du Québec 5. Statistique Canada
3. Centre de recherche industrielle du Québec.

Le territoire forestier couvre 89,7 % du territoire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dont 95 % en forêt publique et 5 % en forêt privée. Pour sa part, le territoire agricole représente 1,8 % du territoire de cette région. On retrouve également dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean 427 établissements manufacturiers et 39 établissements miniers en fonction.

L'économie régionale repose sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles : forêt, agriculture, eau (hydroélectricité) et faune. Les pâtes et papiers, la chimie inorganique et la métallurgie (alumineries) constituent les secteurs industriels les plus importants de la région.

Par ailleurs, le secteur tertiaire (transport, communications, services publics, finance et assurances, affaires immobilières et services aux entreprises) est en progression.

2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface)

2.1 Les rivières

Les principales rivières de la région sont la rivière Saguenay, Péribonka, Ashuapmushuan, Mistassibi, Mistassini et Manouane. Ces rivières ont toutes un bassin versant supérieur à 3 600 km². Pour connaître les délimitations des bassins versants on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau au point 3 du document.

Les débits (moyen, maximum, minimum) ont été calculés sur plusieurs années d'observation (14 ans et plus) et on peut consulter le tableau qui suit pour connaître l'importance des rivières les unes par rapport aux autres.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivières	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximum (m ³ /s)	Débit minimum (m ³ /s)	Station ¹ mesure	Années observées (nb)	Période mesurée
Saguenay	1 460,0	9 260	51,0	062901	80	1913-1993
Péribonka	612,0	3 288	11,0	Alcan	46	1953-1998
Ashuapmushuan	298,0	2810	47,3	061901	43	1953-1996
Mistassibi	198,8	1560	22,7	062101	43	1953-1996
Mistassini	195,0	2000	17,7	062102	43	1953-1996
Manouane	82,87	893	12,1	062209	16	1980-1996
Chicoutimi	49,8	1080	0,71	061004	86	1910-1996
Métabetchouane	47,0	1220	5,09	061502	32	1964-1996
Sainte-Marguerite	30,6	575	2,65	062802	20	1976-1996
Aux Sables	23,65	265	3,94	061023	24	1972-1996
Petite Péribonka	18,99	183	4,51	061801	22	1974-1996
Petit Saguenay	14,6	212	0,962	060101	22	1974-1996
Ouiatchouane	11,5	107	0,355	061602	30	1966-1996
Ha ! Ha !	7,9	108	0,894	060601	20	1976-1996
Aux saumons	7,68	114	0,341	061909	14	1982-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement et, pour la rivière Péribonka, Énergie Électrique Québec.

1. Consulter l'annuaire hydrologique 1994-95 du ministère pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

2.2 Les lacs

Dans le tableau qui suit, nous retrouvons les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leur principale vocation. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région. On peut consulter la Direction du milieu hydrique du ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km ²)	Vocation / utilisation
Saint-Jean	1041,18	pêche, villégiature, réservoir, récréo-touristique
Pipmuacan	779,59	réservoir, pêche
Manouane	461,02	réservoir, pêche
Plétipi	339,29	réservoir, pêche
Péribonka	264,18	réservoir, pêche
Kénogami	51,80	villégiature, réservoir, pêche
Des Commissaires	28,49	villégiature, pêche

Lacs	Superficie (km ²)	Vocation / utilisation
Chigoubiche	28,23	villégiature, pêche
Aux Grandes Pointes	6,99	villégiature, pêche
Otis	5,46	villégiature, pêche
Bouchette	5,26	villégiature, pêche

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ministère de l'Environnement.

2.3 Les barrages

Sur le territoire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous retrouvons 324 barrages dont 30,6 % sont utilisés à des fins de villégiatures et dont 61,4 % sont de propriété privée. Pour plus de détails sur les barrages de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Cette région possède 76 barrages de plus de 10 mètres de haut. Plus de la moitié de ceux-ci (60,5 %) sont la propriété de la Société d'Électrolyse et Chimie Alcan Ltée qui les exploite à des fins de production d'électricité. Voici quelques ouvrages parmi les hauts de la région:

Tableau 2.3 : Barrages les plus hauts de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Site	Propriétaire	Hauteur (m)
Passes Dangereuses	Alcan	59
Chute à Caron	Alcan	54
Chute des Georges (digue)	Abitibi-Consolidated	54
Isle-Maligne	Alcan	44
Jim Gray (digue)	Abitibi-Consolidated	40
Chute à la Savane	Alcan	39
Shipshaw	Alcan	35

Source : Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

D'autre part, cette région est aussi caractérisée par onze grandes retenues d'eau de plus de 100 millions de mètres cubes. En voici la liste:

Tableau 2.4 : Retenues d'eau de plus de 100 Mm³ d'eau de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Lac / Réservoir	Exploitant	Volume de retenu (millions m ³)
Pipmuacan	Hydro-Québec	13 900
Saint-Jean	Alcan	5 400
Péribonka	Alcan	5 200
Manouane	Alcan	2 800
Chute du Diable	Alcan	1 400
Chute à Caron / Shipshaw	Alcan	810
Chute à la Savane	Alcan	715
Onatchiway	Abitibi-Consolidated	420
Kénogami	Gouvernement du Québec	380
Lamothe	Abitibi-Consolidated	180
Des Commissaires	Gouvernement du Québec	130

Source : Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

Il faut signaler que le réservoir Pipmuacan, exploité par la société Hydro-Québec, se déverse presque en totalité par la rivière Bersimis, située dans la région Côte-Nord. Une faible quantité d'eau continue de s'écouler dans la rivière Shipshaw via le barrage Pamouscachiou. Ce volume est équivalent à celui qui coulait autrefois dans cette rivière, avant la construction du réservoir Pipmuacan.

Problématique spécifique

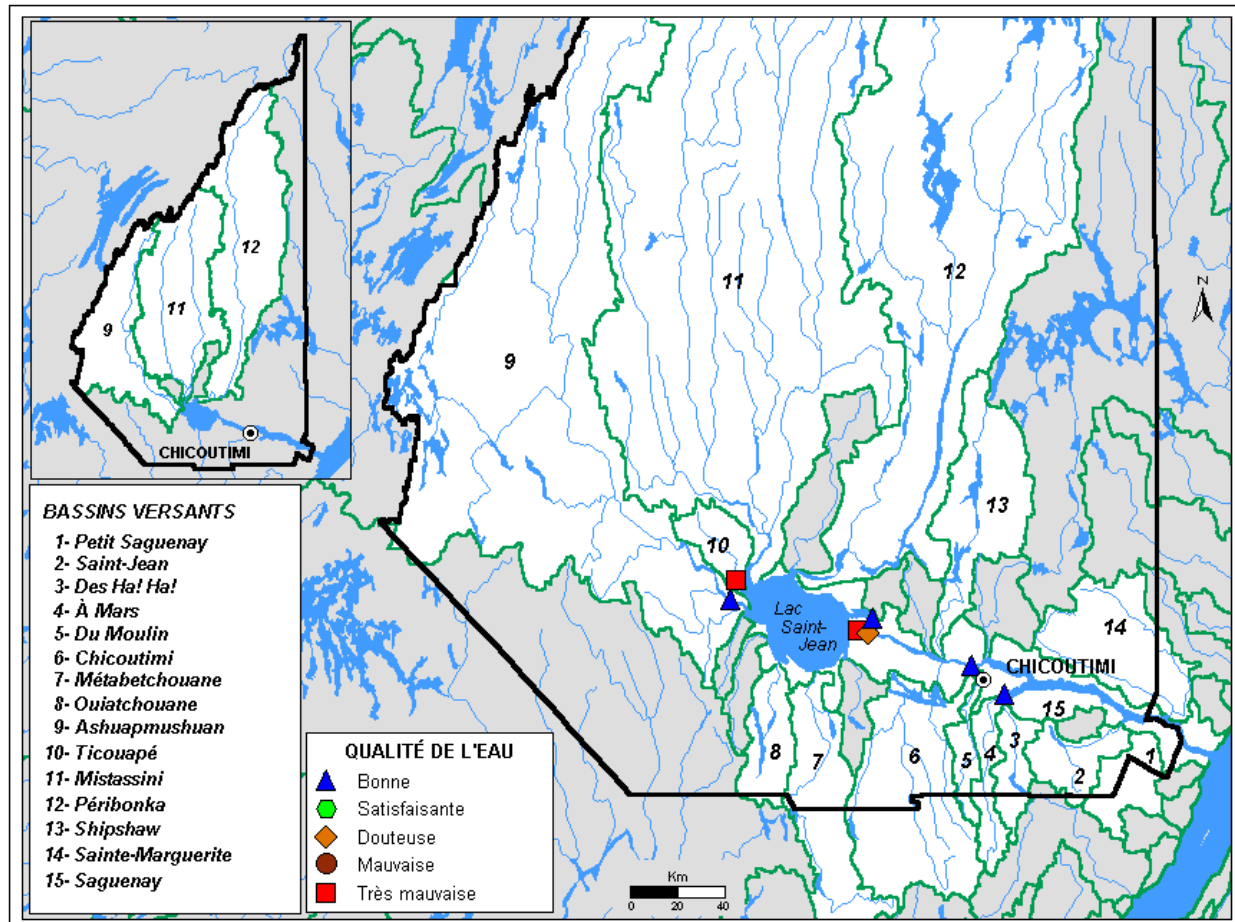
Afin de réduire l'impact des crues extrêmes à un niveau acceptable de sécurité pour la population, diverses pistes de solutions ont été analysées, notamment l'aménagement d'ouvrages de contrôle dans le bassin amont du réservoir Kénogami. Cette option prend également en compte la production hydroélectrique qui, sans compromettre la gestion sécuritaire des crues, permettrait le financement que partiel de ces ouvrages. Le Comité provisoire du lac réservoir Kénogami (CPLRK) recommande une étude de faisabilité environnementale, économique et sociale sur les projets de réservoirs en amont et également d'analyser l'opportunité d'augmenter la capacité hydraulique des rivières Chicoutimi et aux Sables.

3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre neuf indicateurs conventionnels de l'eau (azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité).

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean



La qualité d'eau d'une rivière est directement liée à certaines activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. Aussi, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le tableau 3.1 qui suit. Par bassin hydrographique, on y trouve la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordé à un réseau d'égouts et le pourcentage qui est desservi par une station d'épuration des eaux usées municipales.

Enfin, la description de problématiques particulières, lorsque existantes, est décrite par bassin versant. Est aussi incluse une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie bassin (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ² (nb)	Population totale (nb)	Population desservie par un réseau d'égouts (%)	Population desservie par une station d'épuration (%)
Saguenay	85 520	1,2	0,6	54	295 049	78,9	44,9

1. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : ministère des Affaires municipales, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, 1 unité animale équivaut à 1 vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible

3.2 Problématiques particulières sur la qualité de l'eau

Du côté de l'assainissement des eaux usées municipales, les principales interventions ont été réalisées, y compris la station d'épuration de Chicoutimi qui a été mise en fonction en janvier 1999. Comme projet d'importance, il ne reste que des travaux correcteurs à apporter au poste de pompage du secteur sud d'Alma (18 000 personnes). En effet, des problèmes au poste de pompage principal entraînent depuis plusieurs années le déversement d'eaux usées brutes dans la Petite Décharge déjà lourdement hypothéquée par a) le flottage du bois sur la rivière, qui a cependant cessé à la fin de 1995; b) les rejets de la fabrique de pâtes et papiers Abitibi-Consolidated; c) la confluence des eaux de la rivière Bédard (tributaire agricole). L'impact de ces sources de détérioration est amplifié par les faibles débits d'eau de la rivière régularisés par l'Alcan au profit de la Grande Décharge.

Acidité des lacs et contamination de la chair de poissons par le mercure

Des 346 lacs visités dans cette région, 3,5 % sont acides (pH= 5,5), 12,1 % en transition (5,5<pH=6) et le reste (84,4 %) sont non acides. C'est une des régions les moins affectées par l'acidification des eaux de surface.

Dans tous les lacs visités, les dorés de moyenne et grande tailles et les grands brochets de moyenne et grande tailles ont montré des teneurs en mercure dépassant la norme pour consommation humaine de 0,5 mg/kg. Pour connaître les normes de consommation, on peut se référer au « *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce* » réalisé conjointement par le ministère de l'Environnement et de la Faune et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.3 Références des publications les plus récentes

HÉBERT, S., 1995. *Qualité des eaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1979 - 1992*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, rapport N° QE-92, Envirodoq N° EN950010, 58 p. + 15 ann.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Qualité des eaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1979-1992*, Direction des écosystèmes aquatiques, ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, Envirodoq N° EN950011, 12 p

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Les usages

Environ 23 % de la population, soit près de 66 100 personnes, sont alimentées par eau souterraine, dont près de 38 % par puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 1 700 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (SIH) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface, soit tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 6 000 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte 2 puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales soit un situé sur le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et un sur celui de la MRC Le Fjord-du-Saguenay. La région compte 2 usines d'embouteillage d'eau de source dont une est située sur le territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est et l'autre sur le territoire de la MRC Le Fjord-du-Saguenay.

4.2 Le contexte hydrogéologique

L'argile couvre la plus grande partie des zones habitées de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il s'agit d'un matériau imperméable de sorte que les puits qui le recoupent ne fournissent que de très faibles débits. Le roc occupe également une grande superficie du territoire. Le roc ne se prête pas à l'aménagement de puits à fort débit, quoiqu'il puisse fournir des débits suffisants pour l'alimentation de quelques familles. L'eau du roc est cependant salée en quelques endroits.

Ce sont les dépôts de sable et graviers d'origines diverses qui constituent les nappes aquifères les plus importantes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Par exemple, un important dépôt de sable (delta de la rivière Péribonka) recouvre tout le secteur localisé au nord de l'Ascension jusqu'à la rivière Péribonka. Aussi, plusieurs formations aquifères de faible superficie formées de graviers d'origine fluvio-glaciaire se trouvent sous la couche d'argile. Ces formations sont présentes, entre autres, dans les secteurs de Saint-Léon, de Saint-Nazaire et Saint-Henri-de-Taillon.

Le relief peu accentué dans un rayon d'environ 25 km autour du Lac Saint-Jean favorise l'infiltration et rend vulnérables les unités rocheuses de ce secteur, là elles ne sont pas protégées par une couche d'argile. Au-delà de ce rayon de 25 km, le relief généralement très accentué rend ces mêmes unités beaucoup moins sensibles aux contaminations. Les dépôts de graviers sous-jacents aux argiles sont également beaucoup mieux protégés. Par contre, là où ces dépôts affleurent, la vulnérabilité aux contaminations est qualifiée de très élevée. C'est également le cas des aquifères sablonneux de surface (ex.: sables du delta de la rivière Péribonka).

4.3 Qualité naturelle de l'eau souterraine

La qualité naturelle de l'eau souterraine est peu documentée dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ce, malgré l'existence de plusieurs puits. Les résultats d'analyse ne sont pas compilés et l'analyse est effectuée ponctuellement pour un seul ouvrage et non globalement. Il semble que l'eau est plutôt dure et que les eaux chlorurées sodiques en profondeur sous les argiles marines sont très conductrices. La conductivité est élevée ce qui est indicateur ordinairement d'une eau chargée en minéraux. L'eau est alcaline avec un pH variant entre 7,2 et 8,0.

La dureté de l'eau souterraine varie entre 80 et 500 ppm. L'attitude du public à l'égard de la dureté de l'eau varie considérablement. En général, une dureté qui se situe entre 80 et 100mg/l (sous forme de CaCO₃) est jugée acceptable; une dureté supérieure à 200 mg/l est jugée médiocre mais elle peut être tolérée; une dureté de plus de 500 mg/l est normalement considérée inacceptable.

Les fluorures, le fer et le manganèse présentent, à quelques endroits, des concentrations qui excèdent parfois les recommandations canadiennes sur l'eau potable alors que les nitrates sont sous le seuil de détection.

4.4 Problèmes de contamination

Plusieurs sources potentiellement contaminantes sont présentes sur le territoire. Certaines activités industrielles, municipales et commerciales ont affecté la qualité de l'eau souterraine dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces activités sont principalement associées aux dépôts de matières ligneuses, à certains lieux d'élimination de déchets et aux aires d'entreposage de résidus de procédés industriels. À cet effet, l'élimination des résidus tels la brasque, les déchets solides, la boue rouge, le gypse, le coke sous-calciné et autres produits provenant des opérations de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée ont affecté localement la qualité de l'eau souterraine. Les lieux qui ne sont plus en exploitation ont été restaurés afin de limiter la contamination des eaux de surface et souterraines. Pour les lieux en exploitation, des mesures ont été prises afin de diminuer l'impact sur les eaux de surface et souterraines.

Dans le secteur commercial, les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers principalement en milieu urbain. Le remplacement des réservoirs souterrains a mis à jour de nombreux cas de contamination principalement sur les terrains de stations services mais également sur des terrains industriels et des bâtiments publics. Le démantèlement d'anciens dépôts pétroliers a également mis à jour la présence de contamination dans les sols et les eaux souterraines.

Certains puits domestiques présentent quelques cas de contamination bactériologique principalement liés à la présence d'installations septiques déficientes à proximité.

4.5 La gestion de l'exploitation des eaux souterraines et l'aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les autorisations émises en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* constituent le moyen, actuellement à la disposition du Gouvernement, pour vérifier *à priori* l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place.

La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable, c.-à-d. la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de ces aires, n'est pas une action qui est généralisée de la part des municipalités. Cependant, depuis l'année 1996, le ministère de l'Environnement exige pour les projets de captage la détermination de ces périmètres et recommande l'adoption d'une réglementation pour régir les activités et usages. Ce travail a été fait dans le cas des municipalités de Saint-Gédéon, de Métabetchouan et de Saint-Félicien. Il convient de mentionner que le périmètre de protection de 30 mètres autour des puits est assuré pour la majorité des municipalités qui captent de l'eau souterraine.

La municipalité de Saint-Félicien a défini l'aire d'alimentation de ses ouvrages de captage d'eau souterraine approvisionnant son réseau de distribution d'eau potable et mesuré la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire. Dans le cas de son ouvrage de captage aménagé à proximité de la rivière à l'Ours, la municipalité a constaté que son parc industriel, dont l'aménagement précède celui de l'ouvrage de captage, recoupait certaines zones vulnérables de l'aire d'alimentation. La municipalité a répertorié les activités industrielles potentiellement à risque, afin d'exercer une certaine vigilance.

Au cours de l'année 1998, des échanges ont eu lieu entre le ministère de l'Environnement et de la Faune et la municipalité de Saint-Félicien, afin d'explorer diverses avenues de solution. Par exemple, pour les terrains du parc qui sont inutilisés, la municipalité travaille à l'élaboration d'une réglementation municipale qui encadrera la construction des bâtiments de manière à minimiser les risques pour la ressource.

Le risque étant maintenant connu, les institutions financières demandent des garanties avant d'avancer des fonds aux promoteurs désireux d'utiliser ces terrains. Ces exigences peuvent compromettre la réalisation de certains projets.

4.6 Documents consultés

Dessureault, R. 1975. *Hydrogéologie du Lac Saint-Jean / Partie nord-est*, ministère des Richesses Naturelles.

Mc Cormack, R. 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution - Région du Saguenay - Lac Saint-Jean*, ministère de l'Environnement.

Ministère de l'Environnement. 1984. *Directive no. 001 – Captage et distribution de l'eau*. ministère de l'Environnement du Québec.

Ministère de l'Environnement et de la Faune. 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*. Les publications du Québec.

Simard, G. et R., Desrosiers. 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec*, Direction des eaux souterraines, ministère des Richesses naturelles, gouvernement du Québec, H.G.-13.

5. Portrait municipal

5.1 Le portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean compte 69 réseaux municipaux d'eau potable desservant 57 municipalités pour une population de 257 266 habitants. De ces réseaux, 47 possèdent un traitement allant d'une simple chloration à un traitement conventionnel complet. Environ 91 % de la population est desservie par des réseaux municipaux de distribution d'eau potable tandis que 9 % s'approvisionne à l'aide de puits individuels (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). On retrouve sur le territoire de la région 30 réseaux privés d'eau potable desservant 1 763 habitants.

De la population de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous estimons que 76,6 % est alimenté par eau de surface tandis que 23,4 % (61,1 % alimentée par réseaux municipaux et 38,9 % par puits individuels) est alimentée en eau souterraine. Les MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de Le Fjord-du-Saguenay sont celles dont la population est alimentée principalement par eau de surface soit, respectivement, 88,9 % et 79,5 %.

Le lac St-Jean sert de source d'alimentation en eau potable à une seule municipalité soit Roberval alors que la majorité des autres municipalités de grande taille (Alma, Chicoutimi, Jonquière) s'approvisionnent toutes dans des rivières. Environ 45 % de la population du territoire boit une eau de surface traitée par un système conventionnel complet de traitement alors que 21 % de la population consomme une eau de surface simplement chlorée.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire aujourd'hui que 85 % de la population de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est raccordée à un réseau d'égouts municipal. Dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux comme le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et le Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), plus de 291 M\$ auront été investis par le gouvernement du Québec et les municipalités pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 68 % de la population de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1998 et plus de 97 % de la population raccordée de la région traitera ses eaux le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématique spécifique

Pour connaître les problématiques particulières sur la qualité de l'eau de certaines rivières en rapport avec les eaux usées municipales, il faut se référer à la partie 3.2 du document.

5.2.1 Gestion du milieu hydrique

En ce qui concerne la gestion du milieu hydrique, les municipalités bénéficient du Programme québécois de détermination des cotes de crues des zones inondables pour la gestion de ces zones. Au moins 6 municipalités de la région du Saguenay-Lac-St-Jean (Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, La Baie, Ferland-et-Boileau, Laterrière et Hébertville) ont reçu une cartographie officielle des zones inondables de leur territoire et devrait être intégrée à l'intérieur des schémas d'aménagement. Par contre, dans certains cas, cette première cartographie ne couvre que certains tronçons de rivières entraînant ainsi des difficultés, pour les municipalités, dans l'adoption des schémas d'aménagement. Précisons que suite au déluge de 1996, par l'intermédiaire de la loi 52, le Gouvernement du Québec s'est porté acquéreur des zones inondables des rivières à Mars, Ha !Ha ! et Saint-Jean.

5.2.2 Qualité des eaux de surface

L'eau de surface captée pour des fins de consommation par certaines municipalités présente une qualité très variable au fil de l'année. La plupart des prises d'eau de surface sont constituées d'un barrage installé sur un ruisseau. La qualité de l'eau du réservoir en amont fluctue au rythme des apports hydrologiques. La forte concentration de matières organiques retrouvée dans plusieurs cours d'eau qui servent d'alimentation en eau potable entraîne, dans certains réseaux qui distribuent une eau simplement chlorée, la formation de sous-produits de chloration (THM). Environ quarante (40) avis de bouillir par année sont recensés sur les réseaux municipaux. La presque totalité de ces avis sont en lien avec une prise d'eau de surface.

5.2.3 Rejet d'eaux usées

Le rejet d'eaux usées non traitées en provenance de surverse est à l'origine de quelques cas d'interdiction de baignade ainsi que de plaintes pour la pratique de certaines activités telle que la pêche sportive. Ces incidents coïncident pour la plupart avec la fin d'une période pluvieuse.

Par ailleurs, on dénombre actuellement neuf (9) municipalités de petite taille (500 à 1 000 habitants) qui déversent des eaux usées sans traitement dans le milieu hydrique. Certaines de ces municipalités planifient la construction d'ouvrage de traitement à court terme. Actuellement, la municipalité de Saint-Fulgence construit un réseau d'interception et un poste de traitement primaire des eaux usées.

6. Portrait industriel

6.1 Le portrait général

Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières (plus de 180 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 35 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles). En règle générale, l'exploitation des carrières et sablières entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*. Il est à noter que de nombreuses carrières et sablières ont vu le jour à la suite des événements suivants :

- les travaux de reconstruction suite à la crue des eaux de juillet 1996;
- la construction de l'autoroute Alma - La Baie;
- la construction de la nouvelle aluminerie de SÉCAL à Alma.

On retrouve également dans la région deux mines dont l'une est présentement en exploitation par les Services T.M.G inc. et une autre qui prévoit reprendre prochainement ses activités. Les Services T.M.G. inc. exploite une mine de niobium (capacité de production d'environ 5 500 tm/an de concentré d'oxyde de niobium) qui est située près de Saint-Honoré. Les eaux usées sont rejetées après un traitement constitué de bassins de sédimentation et de polissage. Le rejet se fait dans le ruisseau Cimon qui fait partie du bassin de la rivière des Vases. En 1995, le débit moyen du rejet était d'environ 6 600 m³/jour.

Ressources Orléans inc. prévoit reprendre prochainement l'exploitation de la mine de wollastonite et du procédé de concentration.

Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, on retrouve environ 430 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean dont plus de 85 % comptent moins de 50 employés. Sur ce total, le ministère de l'Environnement a dénombré en 1995, 65 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques sur ces 65 établissements, soit une répartition en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 37 établissements, soit près de 60 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal et parmi ceux-ci, la majorité (soit 25) voyaient leurs effluents traités dans une station d'épuration municipale.

Parmi les industries répertoriées dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, ce sont les établissements du secteur des pâtes et papiers et certains du secteur de la métallurgie qui ont les volumes de rejet les plus importants et sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau. On trouvera aussi quelques renseignements sur le secteur de la transformation du bois.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre au niveau gouvernemental en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage du pétrole, réalisation de

programmes d'intervention spécifiques tels le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), le Plan d'action Saint-Laurent (PASL/SLV-2000) et depuis peu, le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Dans les prochaines années, en plus des normes de rejets sectorielles, certains établissements devront aussi atteindre des cibles d'assainissement se rapportant au cours d'eau dans lequel ils déversent leurs effluents (milieu récepteur). Le Ministère se réfère, pour établir ces cibles appelées objectifs environnementaux de rejets (OER), aux critères de qualité des eaux de surface (usages) et aux volumes rejetés de différents contaminants (charge). Il tient également compte de la qualité actuelle de l'eau puisée ainsi que de la meilleure technologie disponible et économiquement acceptable. Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Ainsi, on a établi le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser par opposition à ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect de normes réglementaires ou d'autres exigences établies en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ceci à la date considérée.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en date de 1995. Les grandes et moyennes entreprises des secteurs des pâtes et papiers, de la métallurgie et de la transformation du métal avaient toutes réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement (ou étaient en train de les réaliser). Dans le cas des petites et moyennes entreprises, concentrées notamment dans le secteur agro-alimentaire, le taux d'assainissement observé en 1995 est plus faible. Toutefois, une partie de ces entreprises étaient raccordées à un réseau d'égouts municipal relié à une station d'épuration permettant ainsi d'assurer le traitement de plusieurs types de contaminants. Depuis 1995, plusieurs établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Secteur des pâtes et papiers

Le tableau 6.1 présente les fabriques de pâtes et papiers de la région en précisant leurs points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées de procédé. Les eaux usées en provenance de ces entreprises ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, ces entreprises via la redevance relative à la pollution générée associée au *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*, auront un incitatif économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement. Ces redevances prendront effet après la délivrance des attestations d'assainissement, lesquelles sont prévues pour l'année financière 1999-2000. Ce règlement ne prévoit actuellement aucune redevance en fonction des volumes de prélèvement ou de rejet mais plutôt en fonction des quantités (poids) de contaminants rejetés.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des sept fabriques de pâtes et papiers du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1998	Traitement des eaux usées
Abitibi-Consolidated inc. ALMA	Rivière Petite Décharge	Rivière Petite Décharge	39 800	Biologique
Abitibi-Consolidated inc. JONQUIÈRE	Rivière-aux-Sables	Rivière Saguenay	45 400	Biologique

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1998	Traitement des eaux usées
Abititi-Consolidated inc. LA BAIE	Rivière Ha! Ha!	Baie des Ha! Ha!	36 500	Biologique
Paperboard Jonquière JONQUIÈRE	Rivière-aux-Sables	Rivière-aux-Sables	6 300	Biologique
Produits Desbiens inc. DESBIENS	Rivière Métabetchouan	Rivière Métabetchouan	1 300	Primaire
Produits forestiers Alliance inc. DOLBEAU	Rivière Mistassini	Rivière Mistassini	29 000	Biologique
Produits forestiers Donohue inc. ST-FÉLICIEN	Rivière Ashuapmushuan	Rivière Mistassini	68 800	Biologique

Secteur de la métallurgie primaire

Le tableau 6.2 présente les quatre établissements de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan ltée (SÉCAL) situés au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour chaque établissement, on retrouve les points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées. La SÉCAL exploite à Jonquière un vaste complexe comprenant notamment une usine produisant de l'alumine à partir de la bauxite et une usine de production de l'aluminium. Un programme d'assainissement des eaux déposé en 1992 a permis de réduire considérablement le volume d'eau et les contaminants rejetés par ce complexe. De plus, un nouveau système de traitement des eaux sera mis en opération à l'émissaire B, à la fin de 1999. Outre l'aluminerie de Jonquière, SÉCAL exploite trois autres alumineries. Les contaminants rejetés par ces usines proviennent en particulier de la contamination des eaux de ruissellement par les pertes fugitives des salles de cuves où a lieu l'électrolyse. Il est à noter que l'usine de Laterrière s'alimente directement à partir d'eaux souterraines à raison de 550 m³/jour.

Tableau 6.2 : Caractéristiques des quatre usines SÉCAL du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1998	Traitement des eaux usées
SÉCAL – Usine de Jonquière JONQUIÈRE	Rivière Chicoutimi	Rivière Saguenay	63 005	Primaire et neutralisation du pH
SÉCAL – Usine Grande-Baie LA BAIE	Aqueduc municipal	Ruisseau Paul Dufour	917	Physico-chimique sur les eaux du centre de coulée et recirculation
SÉCAL – Usine Isle-Maligne ALMA	Rivière Grande Décharge	Rivière Grande Décharge	7 178	Recirculation de certaines eaux contaminées dans le procédé
SÉCAL – Usine Laterrière LATERRIÈRE	Eaux souterraines	Rivière du Moulin	625	Physico-chimique sur les eaux du centre de coulée et recirculation Bassin de sédimentation pour les eaux de ruissellement

Secteur de la transformation du bois

La région comporte aussi 109 scieries dont 32 transforment plus de 10 000 m³ de bois annuellement. La majorité de ces usines n'utilise plus d'eau de procédé puisque l'écorçage humide a été remplacé par un procédé à sec. Pour celles qui utilisent toujours l'écorçage humide, on considère qu'elles traitent adéquatement leurs eaux usées. L'usage de l'eau se limite généralement à un usage domestique et à la production de vapeur pour les séchoirs à bois. Il peut y avoir une contamination locale des eaux de surface et souterraines par les matières premières, les produits finis, les écorces et les planures entreposés sur le site des scieries ainsi que par les lieux d'entassement de matières ligneuses que peuvent posséder certaines compagnies. Les matières ligneuses sont de moins en moins enfouies compte tenu que la région possède deux (2) usines de cogénération.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et de service. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

6.2 Problématiques spécifiques

La fonction industrialo-portuaire

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean possède deux ports de transbordement et d'entreposage de produits soit celui des installations portuaires de SÉCAL et de Port Saguenay.

Aux installations portuaires de SÉCAL, on y manipule principalement les matières premières utilisées dans le procédé de fabrication de l'aluminium tels que de la bauxite, de l'alumine, du coke vert, du spath fluor, de la soude caustique et des produits pétroliers. Les principales pertes sont plutôt fugitives, dues à la manutention des matières solides. Il y a donc contamination des eaux de la baie des Ha! Ha! et des eaux de surface sur le site des installations. L'aire d'entreposage extérieure du coke vert est munie d'un système d'arrosage afin de réduire les pertes fugitives de coke vert à l'environnement. L'excédant des eaux d'arrosage est filtré et acheminé dans cette même baie par la suite.

Le Port Saguenay manutentionne principalement de la pâte kraft, du papier, de la soude caustique, du granit, du bois d'œuvre, du sel de déglacage et du charbon. Ce sont les activités reliées aux liquides qui représentent le plus gros risque de déversement. Aussi, le lessivage des aires d'entreposage de matières sèches par les eaux de pluie constitue également une source d'apport de contaminants vers les eaux de surface.

7. Portrait agricole

7.1 Le portrait général

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean regroupe 3,4 % des fermes du Québec et 6 % des superficies cultivées au Québec. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'agriculture est une des activités les plus importantes avec la forêt et l'hydroélectricité.

L'importance de l'agriculture dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean se traduit par 1 286 fermes occupant 1,8 % du territoire (incluant les boisés) dont 0,1 % de terre en culture. On y retrouve un cheptel de 225 202 individus constitué principalement de volailles (145 820 individus) et de bovins (66 822 individus). La superficie cultivée est de 1 022 km² dont 0,5 % est irriguée (plus de détails sur le portrait agricole sont fournis au tableau A.5 en annexe).

Finalement, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean présente un bilan agro-environnemental relativement positif principalement dû à l'étendue du territoire. Compte tenu du faible développement de la production porcine et de volailles, les municipalités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne sont pas en surplus technique d'azote, ni de phosphore. Par contre, le mauvais état des structures d'entreposage de fumiers des bovins et le dépassement des doses lors de l'épandage des fumiers font en sorte que plusieurs cours d'eau sont contaminés et excèdent en azote et en phosphore les concentrations normales.

7.2 Problématique spécifique

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne présente aucune problématique agricole spécifique.

8. Portrait faunique et récréo-touristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

Bien que les plans d'eau de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean puissent renfermer une diversité de poissons à l'image des autres régions du Québec, la pêche sportive est surtout centrée sur l'omble de fontaine du massif Laurentien, la ouananiche et le doré jaune du lac Saint-Jean, le saumon d'atlantique du bas Saguenay et la pêche d'hiver de la rivière Saguenay.

Omble de fontaine

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean renferme une multitude de plans d'eau qui sont pour la plupart habités par l'omble de fontaine. Cette espèce se retrouve souvent en association avec le meunier noir et parfois avec d'autres espèces compétitrices qui contribuent à réduire sa productivité. Cependant, ce qui revêt un caractère exceptionnel, c'est davantage que l'omble de fontaine se retrouve en allopatrie sur un territoire de près de 4 000 km² situé sur les Monts-Valin au nord de la rivière Saguenay. Il s'agit de l'une de deux plus importantes populations connues d'ombles de fontaine allopatriques au Québec. Ce territoire exceptionnel pour l'omble de fontaine est parsemé d'environ 2 600 lacs représentant un potentiel de récolte annuelle de l'ordre de 1 600 000 d'ombles, ce qui correspond à 40 % du potentiel de la région.

Compte tenu de ces forts potentiels, il n'est donc pas surprenant que l'on retrouve au niveau de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean 33 territoires structurés, dont 22 pourvoies à droits exclusifs, dix zecs de chasse et de pêche et une réserve faunique, principalement voués à l'exploitation de l'omble de fontaine. Selon une enquête réalisée en 1995, près de 950 000 jours-pêcheur ont été réalisés dans la région durant cette même année. Nous estimons que 75 % de cet effort de pêche a été consacré à l'omble de fontaine, ce qui représente 711 858 jours-pêcheur. Lors d'une enquête réalisée en 1992, les dépenses journalières courantes reliées à un jour de pêche ont été estimées à 49,53 \$. On peut donc en conclure que la pêche à l'omble de fontaine génère annuellement plus de 35 M\$ en dépenses courantes de la part des pêcheurs qui pratiquent cette activité dans la région.

Ouananiche et doré jaune

Le lac Saint-Jean est un plan d'eau alimenté par plusieurs grandes rivières parcourant un milieu surtout forestier. Il en résulte, en général, un apport abondant d'eau de qualité. Le taux de renouvellement élevé des eaux de ce lac, presque cinq fois par année, est aussi un élément important dans le maintien de la qualité de ces eaux. Des résultats préliminaires d'études en cours sur ce milieu laissent entrevoir peu de changements depuis les derniers travaux sur le sujet réalisés au milieu des années 70. En fait, il semble que l'acidité et par le fait même la conductivité ont une tendance à la hausse, mais sans être encore préoccupante.

Parmi les 28 espèces de poissons recensées dans ce lac, deux sont principalement recherchées par les pêcheurs sportifs et les autochtones. Le doré jaune et la ouananiche constituent ainsi la majorité des prélèvements qui atteignent actuellement environ 50 000 spécimens pour la première espèce et près de 15 000 pour la seconde et cela pour la seule pêche sportive. Cette récolte est la résultante d'environ 75 000 excursions de pêche sportives effectuées de juin à août inclusivement. Précisons que l'amélioration toute récente des stocks de ouananiche provient de plus de 15 années d'interventions dont un programme d'ensemencement en place depuis 10 ans et basé sur une production locale.

Ces potentiels halieutiques constituent donc un apport important à la qualité de vie de la population régionale et de la clientèle extérieure fréquentant ce plan d'eau. La pratique de la pêche sportive sur ce lac s'avère aussi une source de revenus directs et indirects fort significative. À titre d'exemple, mentionnons la présence depuis 1996 de la Corporation de L'activité Pêche Lac Saint-

Jean (CLAP) qui a obtenu les droits exclusifs de pêche sur ce plan d'eau et certaines parties de rivière et dont le budget d'opération est plus d'un demi-million. Cette dernière permet l'emploi de nombreuses personnes pour assurer le suivi de la pêcherie et la protection des reproducteurs.

La particularité du lac Saint-Jean, en termes de faune aquatique, est sans contredit le potentiel unique qu'il représente pour la ouananiche. Pour ce saumon atlantique d'eau douce, ce plan d'eau présente le plus fort potentiel en Amérique du Nord et l'un des meilleurs de la planète. Cette situation provient de l'équilibre présent entre la productivité du lac et celle des rivières où l'on retrouve cette espèce. La reproduction de la ouananiche, tout comme l'élevage des jeunes de cette espèce s'effectue en rivière et nécessite une eau de qualité ainsi qu'un type d'habitat précis.

Actuellement, la qualité de l'eau dans ces quelques 400 km de rivières fréquentés par la ouananiche n'est pas problématique. Les zones de pollution ponctuelles se situent, lorsque présentes, dans la partie aval des cours d'eau, fréquentée par l'espèce seulement lors de la migration ou de la dévalaison.

La détérioration de la qualité de l'eau par la présence de polluants d'origine agricole ou industriels dans la partie aval de certaines rivières affecte la faune aquatique présente. Le doré jaune est l'espèce d'intérêt sportif du lac Saint-Jean la plus exposée à ces polluants puisqu'elle se reproduit fréquemment dans la partie aval des rivières et certaines populations demeurent même en permanence dans ces secteurs. À titre d'exemple, la consommation de doré jaune est réduite pour les spécimens capturés dans l'embouchure de la rivière Mistassini, rivière qui reçoit de nombreux rejets industriels.

Le saumon atlantique

On compte quatre rivières à saumon dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean. De ces quatre rivières, trois font l'objet d'une exploitation sportive ainsi que d'une gestion particulière. Parmi ces rivières, les rivières Sainte-Marguerite, à Mars et Saint-Jean ont le statut de zone d'exploitation contrôlée (zec). Enfin, la rivière Éternité, comprise en partie dans le parc du Saguenay, supporte une petite population de saumons et la pêche de cette espèce y est interdite en tout temps.

Depuis cinq ans, les remontées de grands saumons dans les rivières ont subi des baisses considérables. Des problèmes complexes d'ordre écologique en mer en seraient la principale cause.

Par ailleurs depuis 1992, les rivières exploitées ont fait l'objet de nombreux travaux d'aménagement par le biais du Programme de Développement Économique du Saumon. Ce dernier découlait d'une initiative Fédérale-Provinciale permettant de financer, à même les fonds publics, 85 % des travaux d'aménagement. Lors des pluies diluviennes de 1996, les habitats salmonicoles ainsi que les populations de saumons juvéniles présents en rivière ont été lourdement affectés. Les habitats et populations des rivières à Mars et Saint-Jean ont été les plus perturbés. On estime que plus de 90 % des jeunes saumons de ces rivières ont été tués lors de l'événement entraînant une chute appréhendée dans les montaisons de grands saumons entre 1999 et 2003. Dès l'automne 1996, le ministère de l'Environnement et de la Faune procédait à la récupération des reproducteurs résiduels afin de recueillir le frai et produire des jeunes saumons en pisciculture destinés à être réintroduits dans les rivières. On espère ainsi limiter l'impact négatif sur les montaisons de grands saumons à l'année 1999.

Actuellement et cela jusqu'à ce que la situation des populations soit rétablie, les associations délégataires de la gestion de l'exploitation sont contraintes à de sévères restrictions. Ainsi, selon l'état de chacune des populations de chacune des rivières, des contingents de captures sont établis, faisant en sorte que le prélèvement des grands saumons est minimal. La pêche demeure toutefois permise pour les petits saumons ou madeleinaux, car ceux-ci participent de façon marginale à la reproduction.

La récolte annuelle moyenne de saumons entre 1993 et 1997 fut de 404 saumons tandis que la fréquentation moyenne pour la même période fut de 2 900 jours-pêche. Ces chiffres représentent environ 20 % du potentiel théorique de ces rivières. Des projets de restauration sont en cours et

visent la mise en valeur de l'ensemble du potentiel. On estime qu'alors, l'impact économique direct de cette activité s'élèverait à 2,8 M\$.

Pêche blanche

La pratique de la pêche blanche sur la rivière Saguenay représente un apport de premier plan pour le développement économique et touristique de la région. On a estimé à près de 1,8 millions de dollars les retombées économiques totales pour la saison de pêche 1994. La participation moyenne par saison de pêche a été évaluée à 37 500 jours-pêcheur pour la période de 1996 à 1998. Les espèces les plus fréquemment capturées sont l'éperlan, le sébaste et la morue. Le nombre de captures annuelles a atteint durant cette même période jusqu'à 1 800 000 éperlans, 85 000 sébastes et 16 000 morues.

8.1.2 La pêche commerciale

La pêche commerciale au niveau régional peut être facilement qualifiée de rudimentaire. Elle ne se pratique que sur le Saguenay où un maximum de 15 trappes sont autorisées pour la capture des espèces suivantes : anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir, gaspateau et poulamon atlantique. En outre, seulement quelques-uns des engins autorisés sont véritablement utilisés.

8.2 Activités de contact avec l'eau

La région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'articule, comme son nom l'indique, autour de deux éléments hydrographiques majeurs.

Le lac Saint-Jean constitue un immense réservoir dont le potentiel récréatif est indéniable. Sur sa frange littorale, la villégiature est fortement développée et les campings abondent. Les plages sablonneuses, réparties tout autour du lac, favorisent les activités telles que la baignade, la planche à voile, le canotage, la motomarine. Le lac se prête aussi à la navigation de plaisance, comme en témoignent les nombreuses marinas, quais et rampes de mise à l'eau. Ses principaux tributaires ne sont par ailleurs pas dépourvus d'usages liés à l'eau, mais font l'objet d'une utilisation moins intensive.

Le lac Saint-Jean lui-même et plusieurs de ses tributaires constituent des milieux privilégiés pour la faune aquatique. Les espèces les plus recherchées pour la pêche sportive sont la ouananiche, qui a fait la renommée du lac Saint-Jean, le doré, la lotte et le brochet. Ce dernier fréquente les herbiers, lieu également propice à la sauvagine en période de migration.

Prenant sa source dans le lac Saint-Jean, le Saguenay se distingue par son fjord, son caractère maritime et son panorama impressionnant. Toutefois, à la sortie du lac, une série de barrages hydroélectriques créent des conditions d'écoulement plus calmes, qui font coupure avec le milieu estuaire. On y pêche d'ailleurs des espèces d'eaux douces (brochet, doré, ouananiche). En milieu urbain, on note la présence de plusieurs parcs riverains, de quais et de rampes de mise à l'eau, ces infrastructures favorisant les activités de contact secondaire. Les activités de contact primaire (baignade, planche à voile, etc.) sont plus limitées sur le cours principal du Saguenay, mais sont présentes autour des différents lacs de villégiature de la région.

Beaucoup d'autres plans d'eau plus petits situés à proximité des secteurs habités sont aussi sollicités pour les activités aquatiques associées à la villégiature, tels que le lac Kénogami, le lac Vert, le lac Otis, le lac Clair, la rivière Chicoutimi et la rivière aux Sables. Sans compter qu'en territoire éloigné, la région compte également plusieurs milliers de résidences secondaires le long des plans d'eau.

Dans sa partie aval, le Saguenay sillonne un territoire largement forestier aux vallées encaissées. Les croisières sur le fjord, une activité en développement, exploitent à la fois ce paysage spectaculaire et la présence de mammifères marins à l'embouchure du fjord. Les excursions en kayak de mer ont également connu un essor au cours des dernières années. La navigation de plaisance reste, en général une activité populaire. La pêche au saumon se pratique sur certains tributaires et la pêche blanche ne cesse de gagner en popularité. La création du parc du Saguenay et, plus récemment, celle du parc marin, ont largement contribué à faire connaître et à rendre plus accessible ce milieu d'une grande richesse.

9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

À l'aide de la version pré-sommet du document produit par le personnel d'ÉcoSommet 96, nous avons soutiré les projets en rapport avec les thèmes « **Lacs et cours d'eau et faune** (aquatique) » de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de connaître les types de projets en développement durable en cours ou réalisés dans la région. Pour connaître ces types de projets, les promoteurs et les partenaires, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

Le répertoire de réussites (400 projets) produit par le personnel d'ÉcoSommet est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaires et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projet en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Un seul projet en milieu hydrique dans la région est assujetti à la procédure d'évaluation environnementale. Le tableau ci-après fournit une description sommaire de celui-ci et indique à l'étape de la procédure à laquelle il est rendu.

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure
Aménagement hydroélectrique de la rivière Ashuapmushuan par Hydro-Québec	Aménagement de deux centrales d'environ 550 MW au total sur la rivière Ashuapmushuan.	Étude d'impact depuis 1990. Projet suspendu par le promoteur

9.3 Initiatives de gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean comptait environ 11 organismes de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, association ou comité et qui se sont donnés des mandats de protection, restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur le nom de chacun de ces organismes et sur leurs mandats, on peut consulter le tableau A.7 en annexe.

9.4 Zone d'intervention prioritaire (comité de la ZIP)

Les Comités de ZIP sont des organismes de concertation sans but lucratif. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en compte deux.

Comité de la ZIP Saguenay

Le Comité de la ZIP Saguenay a été incorporé en 1992 et son territoire d'intervention est le tronçon de la Rivière Saguenay correspondant aux limites de la MRC du Fjord-du-Saguenay, à l'exception des municipalités de Jonquière et Larouche, ainsi que tout le secteur de la rive nord et de Chicoutimi à Petit-Saguenay sur la rive sud. Il a comme mission de promouvoir la concertation

des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rivière Saguenay sur son territoire et de mettre en œuvre des actions concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du Saguenay.

Ses principales réalisations sont : la caractérisation et la réhabilitation des berges en 3 phases dans le secteur de la Corporation Stone-Consolidated; la caractérisation et la réhabilitation de plusieurs segments riverains regroupés en 3 phases de nettoyage de programme « Coulées et ravins »; la réalisation de 2 inventaires de milieux humides le long de la rivière Saguenay; la réalisation de 3 études portant sur les populations de poissons de la rivière Saguenay; l'aménagement du delta de la rivière Ha!Ha !; la plantation de scirpe américain sur certaines berges de la Baie des Ha!Ha !; le nettoyage et la stabilisation du ruisseau Paul-Dufour; le nettoyage du ruisseau Mathieu et le nettoyage des berges; la revégétalisation et la stabilisation des berges suite au déluge de 1996.

Comité de la ZIP Alma-Jonquière

Le Comité de la ZIP Alma-Jonquière a été incorporé en 1996 et son territoire d'intervention est la rivière Saguenay, à partir de la frontière entre les villes de Chicoutimi et Jonquière jusqu'aux exutoires naturels du lac Saint-Jean (Grande et Petite Décharge). Il a comme mission de promouvoir la concertation des intervenants concernés pour produire un plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) de la rivière Saguenay sur son territoire et de mettre en œuvre des actions concrètes de réhabilitation, de conservation et de mise en valeur du Saguenay.

Ses principales réalisations pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont : l'inventaire des milieux humides le long du Saguenay; la caractérisation agricole du bassin de la rivière Bédard; la caractérisation biophysique de la rivière Bédard; la caractérisation de la qualité de l'eau de la rivière Bédard; la restauration et le nettoyage de 1,5 km de rives de la rivière Bédard; la supervision des travaux de nettoyage des berges de la rivière Bédard suite aux inondations; le nettoyage du site du pont Taché sur la Grande Décharge; la consultation publique sur le plan de mise en valeur de la Petite Décharge; des études des populations de ouananiche.

ANNEXE

- Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires
- Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC
- Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC
- Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur
- Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC
- Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96)
- Tableau A.7 : Informations administratives sur les organismes de rivières

TABLEAU A.1 : RÉPERTOIRE DES BARRAGES, UTILISATION ET PROPRIÉTAIRES- RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (02)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	2	0,6
Contrôle des inondations	0	0
Étang	5	1,5
Faune	14	4,3
Hydroélectricité	96	29,6
Pisciculture	9	2,8
Prise d'eau	39	12,0
Régularisation	27	8,4
Réserve incendie	0	0
Site historique	1	0,3
Villégiature	99	30,6
Autres	23	7,1
Inconnue	9	2,8
TOTAL DE LA RÉGION	324	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	104	32,1
Hydro-Québec	3	0,9
Municipal	41	12,7
Privé (individu et association de lacs)	95	29,3
Public	60	18,6
Public-MEF	16	4,9
Orphelin	5	1,5
TOTAL DE LA RÉGION	324	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION
PAR MRC - RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN(02)**

**TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC -
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN(02)**

TABLEAU A.4 : PORTRAIT INDUSTRIEL – RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (02)

Nombre d'industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs¹ Et taux d'assainissement en 1995 (%)² - Répartition selon les secteurs industriels et la taille -				
SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes Entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	5 (100 %)	2 (100 %)	0	7 (100 %)
Métallurgie primaire	4 (100 %)	1 (100 %)	2 (50 %)	7 (86 %)
Chimie	0	0	4 (50 %)	4 (50 %)
Transformation du métal	0	2 (100 %)	0	2 (100 %)
Agro-alimentaire	0	9 (56 %)	25 (40 %)	34 (44 %)
Textile	0	0	2 (0 %)	2(0%)
Transformation du bois ³	2 (50 %)	6 (67 %)	1 (0 %)	9 (56 %)
Industries diverses	0	0	0	0
TOTAL	11 (91 %)	20 (70 %)	34 (38 %)	65
- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille -				
LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	0	13 (77 %)	24 (42 %)	37 ⁴ (54 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	11 (91 %)	3 (67 %)	7 (14 %)	21 (62 %)
Environnement (installations septiques)	0	4 (50 %)	3(67 %)	7 (57 %)
TOTAL	11 (91 %)	20 (70 %)	34 (38 %)	65

1. Industries ayant des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries générant des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détails.
4. Sur ces 37 entreprises, 25 d'entre elles voyaient leurs eaux usées traitées dans une station d'épuration municipale qui était en service en 1995.

Référence : Adapté de « L'assainissement des eaux usées industrielles au Québec – État de la situation en 1995 », Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel, Service de l'assainissement des eaux, 1998.

**TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE -
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN(02)**

**TABEAU A.6 : PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ÉcoSommet 96)
- RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN(02)**

Projets	Promoteurs	Partenaires
Réhabilitation du ruisseau Perron (restauration de la qualité de l'eau et de l'habitat pour la truite)	Club Kiwanis de Saint-Prime	ù Nil
Aménagement hydroélectrique de l'île Monseigneur (MB-1) sur la rivière Mistassibi	Développement Piekuakami Ilnutsh inc.	ù Nil
Projet pilote de valorisation de la ouananiche	Centre écologique du Lac-Saint-Jean Inc.	ù MAPAQ, SQDM ù HQ ù BFDR

Liste des abréviations :

- BFDR : Bureau fédéral de développement régional
- HQ : Hydro-Québec
- MAPAQ : Ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- SQDM : Société québécoise de développement de la main d'oeuvre

Référence : *ÉcoSommet 96, 400 RÉUSSITES en développement durable qui ont transformé le Québec,* Gouvernement du Québec, Envirodoq EN970007.

**TABLEAU A.7 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES
ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION**

TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN(02)

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE ¹			TYPE D'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nb municipalités desservies par réseau (population)	Nb réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuels	
						Population	%	Population	%
Lac-Saint-Jean-Est (93)	16 (50 212 habitants)	20	15	46 407	88,9	3 805	7,3	2 013	3,9
Le Domaine-du-Roy (91)	9 (28 615 habitants)	9	7	15 681	50,0	12 934	41,2	2 742	8,7
Le Fjord-du-Saguenay (94)	18 (154 486 habitants)	25	16	136 681	79,5	17 805	10,4	17 390	10,1
Maria-Chapdelaine (92)	14 (23 953 habitants)	15	9	18 101	65,8	5 852	21,3	3 556	12,9
TOTAL DE LA RÉGION	57 (257 266 habitants)	69	47	216 870	76,6	40 396	14,3	25 701	9,1

1. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises.

3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données janvier 1999).

TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (02)

MRC (code)	Nb municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31/12/98 ²		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31/12/99 ³		Investissements (PAEQ et PADEM) ⁴
		Population	% ¹	Population	%	Population	%	
Lac-Saint-Jean-Est (93)	16	44 542	85	34 162	77	38 648	87	65 099 976 \$
Le Domaine-du-Roy (91)	9	26 298	82	25 921	99	25 921	99	32 197 462 \$
Le Fjord-du-Saguenay (94)	16	147 645	86	84 243	57	146 367	99	169 875 286 \$
Maria-Chapdelaine (92)	12	23 012	83	18 773	82	22 646	98	24 426 791 \$
TOTAL DE LA RÉGION	53	241 497	85	163 099	68	233 582	97	291 599 515 \$

1. La population de MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Stations en rodage et en fonction au 31/12/1998
3. Stations en construction et en fonction au 31/12/1998
4. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales

Référence : Banque du MAM 07/01/99

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (02)

MRC (code)	% superficie des fermes par MRC	Nb fermes	Cheptel (nombre d'individus)				Superficie (km ²)				
			Volailles	Bovins	Porcins	Ovins	cultivée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Lac-Saint-Jean-Est (930)	19,1	406	142 376	23 897	5 369	2 146	299,47	3,76	130,66	130,15	80,68
Le Domaine-du-Roy (910)	1,8	221	453	10 685	nd	1 721	185,14	0,42	56,34	75,22	35,88
Le Fjord-du-Saguenay (940)	1,1	372	2 002	15 953	nd	857	214,31	nd	112,63	66,16	77,57
Maria-Chapdelaine (920)	1,5	287	989	16 287	nd	2 467	323,23	0,92	79,03	90,45	71,51
TOTAL DE LA RÉGION	1,8	1 286	145 820	66 822	5 369	7 191	1 022	5	379	362	266

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface et/ou par injection), par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.

2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et/ou de fongicides, par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

Références : a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (Données de 1996)
 b. *Répertoire des municipalités du Québec* 1998

TABLEAU A.7 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION

RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN(02)			
Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
Ashuapmushan	Regroupement pour la protection de l'Ashapmushan	451 Est Scott Alma (Québec) G8B 6Y2	Protection de la rivière Ashuapmushuan (contre le développement hydroélectrique de la rivière) et souhaite en faire une rivière patrimoniale.
À Mars (1)	Comité provisoire Rivière-à-Mars	1304, 2 ^e Avenue, app. 2 La Baie (Québec) G7B 1M5	À la suite du déluge de 1996, faire des recommandations sur le processus d'artificialisation des berges et d'occupation du sol et proposer des correctifs.
À Mars (2)	Association des pêcheurs sportifs de la rivière à Mars	3440, chemin Saint-Louis C.P. 32 La Baie (Québec) G7B 3P6	Gestion des activités de pêche au saumon sur la rivière À Mars selon la réglementation et les principes propres aux zecs.
Chicoutimi, aux Sables et Réservoir Kénogami	Comité provisoire du lac Réservoir Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables	3750, boulevard du Royaume Jonquière (Québec) G7X 0A5	Faire des recommandations au MEF sur la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages concernant le lac réservoir Kénogami.
Ha! Ha!	Comité provisoire rivière Ha ! Ha !	Case postale 1242 La Baie (Québec) G7B 3P4	À la suite du déluge 1996, élaborer des avis et recommandations et proposer des moyens d'améliorer les relations entre les intervenants et intégrer les plans d'urgence.
Ouiatchouane et Lac des Commissaires	Comité de concertation sur la gestion de la rivière Ouiatchouane et du lac des Commissaires	Ministère de l'Environnement et de la Faune 3950, boulevard Harvey, 4 ^e étage Jonquière (Québec) G7X 8L6	Recommander un mode de gestion du lac réservoir des Commissaires faisant consensus au niveau des résidents et utilisateurs du bassin de la rivière Ouiatchouane.
Perron (ruisseau)	Club Kiwanis de Saint-Prime	C.P. 111 St-Prime (Québec) G8J 1Y6	Plantation d'arbustes, nettoyage du lit et création de frayères
Saguenay (1)	Comité Zip - Alma Jonquière	414, rue Collard ouest Alma (Québec) G8B 1N2	Dans le cadre de SLV-2000, réhabiliter, dépolluer, sauvegarder et mettre en valeur la portion du Saguenay comprise entre Alma et Jonquière.
Saguenay (2)	Comité Zip - Saguenay	C.P. 1242 Ville de la Baie (Québec) G7B 3P4	Dans le cadre de SLV-2000, réhabiliter, dépolluer, sauvegarder et mettre en valeur la portion du Saguenay comprise entre Jonquière et Tadoussac.

Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
Sainte-Marguerite	Association de la rivière Sainte-Marguerite	160, rue Principale C.P. 190 Sacré-Cœur(Québec) G0T 1Y0	Gestion des activités de pêche au saumon et à la truite de mer sur la rivière Sainte-Marguerite selon les réglementations et les principes propres aux zecs saumons.
Saint-Jean (1)	Conseil de bassin de la rivière St-Jean		Établir une concertation entre les différents intervenants du bassin et préparer des contrats de rivière.
Saint-Jean (2)	Corporation de gestion de la rivière Saint-Jean	17, rue Saint-Jean-Baptiste Anse-Saint-Jean (Québec) G0V 1J0	Gestion des activités de pêche au saumon sur la rivière Saint-Jean selon la réglementation et les principes propres aux zecs.

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998